

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures, sous la présidence de Mr Jean- Marie MOTTE, Maire.

Convocation : 28 septembre 2021

Etaient présents :

Etaient présents : Mesdames VANPOUILLE, FLEURY MORIN et MASQUELIN
Messieurs FOURNIER, TESSIER, BLOT, GODIN, LINSEELE et BERTIN.

Etait absente : P. GAVELLE

Secrétaire de séance : M. Antoine BERTIN

Lecture du compte-rendu de la réunion du 15 avril 2021, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévision des Inondations)

Monsieur le Maire information qu'une nouvelle taxe va être mise en place au niveau de la taxe foncière et collectée par l'agglomération S.N.A. Elle sera basée sur la valeur locative. Globalement, cela revient à 13 €/habitant.

GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)

Cette compétence va être reprise et gérée par Seine Normandie Agglomération.

Un tableau avec les longueurs de canalisation et le nombre de grilles/avaloirs est distribué.

Cela concerne les eaux qui descendent des toits, sont évoquées les mares qui débordent le nouveau bâtiment pour l'étable de la ferme Gavelle.

Les tarifs de S.N.A paraissent intéressants, il faudra vérifier l'inventaire et être vigilant au niveau tarif.

Cette attribution de compensation commune envers SNA prendra effet le 1^{er} janvier 2022

CLECT

En vertu de l'article 1609 C nonies 1 V du code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.

La CLECT est missionnée à l'occasion de chaque transfert ou restitution de compétences, afin de garantir une stricte neutralité financière entre les communes et l'Agglomération par le biais de l'augmentation ou de la diminution des attributions de compensation.

La composition de la CLECT est décidée par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers ; cette commission est exclusivement constituée d'élus communaux, désignés par les conseils municipaux eux-mêmes. Chaque commune dispose d'au moins un délégué à la CLECT.

Du fait du renouvellement des conseils municipaux de 2020, une nouvelle composition de la CLECT a été décidée par le conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération le 23 septembre 2021. Dans un objectif de proportionnalité, chaque commune détient ainsi un nombre de sièges à la CLECT égal au nombre de sièges qu'elle détient au conseil communautaire.

La commune d'Heubécourt-Haricourt détenant un siège au conseil communautaire, il convient de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à la désignation des membres de la CLECT.

A ce titre, il est proposé qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 C nonies 1 V,

Vu la délibération n°CC/21-99 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération du 23 septembre 2021 fixant la composition de la CLECT,

Considérant que chaque commune détient au nombre de sièges à la CLECT égal au nombre de sièges qu'elle détient au conseil communautaire,

Considérant que la commune d'heubécourt-Haricourt détient un siège à la CLECT,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants à la CLECT,

Il est proposé au Conseil municipal :

De désigner pour représenter la commune à la CLECT le représentant suivant : M. Jean Marie MOTTE

ACHAT TERRAIN Route d'Haricourt

Monsieur le Maire fait part du projet d'achat de la section ZB 35 de 2 990 m². Le Conseil municipal donne son accord pour l'achat de cette parcelle à moins de 15 000 €. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à ce projet dans la limite de cette somme.

MAISON 1 Rue du Thuit 997 m²

La négociation avec Me Lesueur est en cours. Elle a un souci de plus-value

INVESTISSEMENTS 2021

- 2 Vidéoprojecteurs sont installés à l'école mais pas les volets
- Réfection de la chaussée 120 m rue Chevreuse est terminée, réception des travaux le 6 octobre 2021

COMMISSIONS et INFORMATIONS

- S.N.A : programmes Leader. 3 sites subventionnés par l'Europe. Recyclage à Charleval, loueur de vélos électriques à Gisors et mur d'escalade à Tourny.
 - * SIGES : problème de tarification / potentiel fiscal. Ex La Chapelle Longueville 15 000 € pour 6 enfants et Heubécourt-Haricourt : 3 000 € pour 16 enfants.
 - Comité des fêtes : match de foot, fête communale 52 exposants, voyage : croisière sur le lac de Rabodanges.
- Prochain RDV : rando 16 oct, belote : 23 oct et cassoulet : 13 nov
- SIEVN : rien
 - Environnement : passage du jury Départemental
 - SIVOS : réorganisation du personnel, tarification cantine 4.60 € le repas en septembre 2021. Projet de tarification suivant le quotient familial (CAF)
 - SIEGE : réunion le 22 octobre

URBANISME

- * Urbanisme : 3 dossiers de demande travaux ont été vus en commission : 5 rue de la Croix de Pierre : garage, 8 rue de la Croix de Pierre : extension et 11 rue du château : transformation du garage en local.

DROIT DE PREEMPTION

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour :

- 10 rue Chevreuse (terrain). 5 impasse de la Dîme, 24 rue Chevreuse, terrain clos du Manoir, 8 rue du Parc

QUESTIONS DIVERSES

- Rue Bonne Mare, en face de Me Quillet, panneau percé + lampadaire penché dûs à Charrue de M. Blot
- 14 mai : Avaloirs et curage + fosse septique école
- Taxi : 1 place dessinée rue du Parc
- Evocation de problèmes de chats errants à Haricourt et Coupigny.
- Fibre : Orange, Free et Bouygues pour l'instant
- Arbustes à tailler route de Grumesnil (Petit)
- Nettoyer l'entrée du cimetière (2^e porte)
- Nettoyer l'entrée de la salle des fêtes (qui va être refaite)
- Travaux four à pain (sole)
- Panneaux poly glass pour affichage à Coupigny
- Haricourt et La Queue d'Haye : problème protection des poteaux incendie
- Radars pédagogiques à Haricourt et en face des chez Papelorey
- Inventaire des lampadaires défectueux

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15 »